Le temps de la justice ?

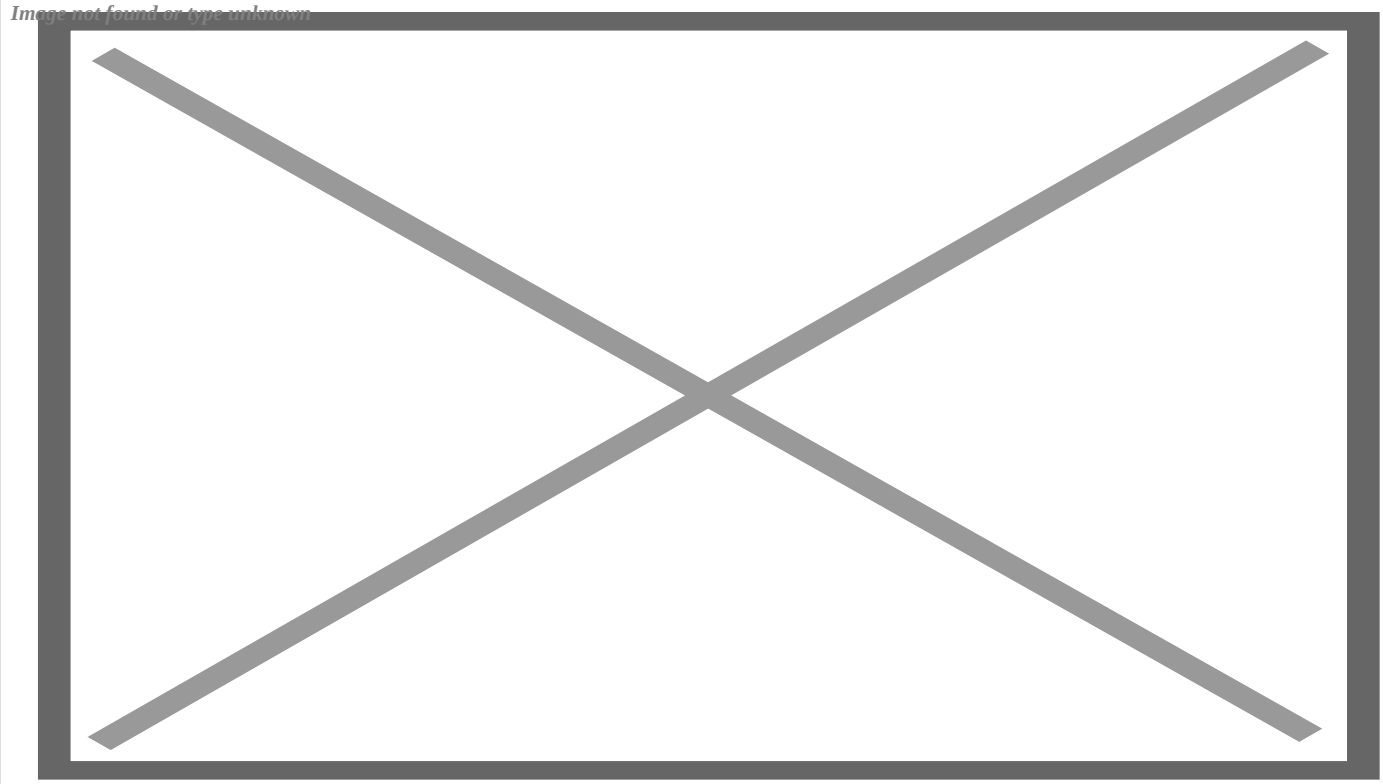

par Guillermo Alvarado

Le procès initié par l'Afrique du Sud devant la Cour pénale internationale (CPI) contre l'État d'Israël pour crime de génocide à l'encontre de la population civile palestinienne de la bande de Gaza s'est ouvert à La Haye, aux Pays-Bas.

Le ministre sud-africain de la Justice, Ronald Lamola, a rappelé qu'aucune attaque armée sur le territoire d'un pays, aussi grave soit-elle, comme celle perpétrée par l'organisation Hamas le 7 octobre sur le sol israélien, ne justifie une violation de la Convention pour la prévention du génocide.

À cette occasion, le groupe islamiste a attaqué plusieurs villages et tué près de 1 400 personnes, pour la plupart des civils, et pris un grand nombre d'otages.

La gravité de ces événements n'est cependant pas une raison pour ignorer la réponse disproportionnée de Tel-Aviv, qui mène ouvertement un nettoyage ethnique à Gaza qui a déjà tué plus de 23 000 personnes, dont une grande majorité de femmes, d'enfants et de personnes âgées.

Il est faux de dire que les actions sionistes visent exclusivement à détruire les cibles du Hamas, comme on peut le constater dans la pratique.

C'est un cruel paradoxe que la Convention pour la prévention du génocide ait été signée après la Seconde Guerre mondiale face à l'horreur de la barbarie du régime nazi allemand contre le peuple juif, et que les sionistes la répètent aujourd'hui en s'en prenant aux Palestiniens.

L'action judiciaire internationale initiée par l'Afrique du Sud a déjà reçu le soutien de plusieurs nations, dont la Colombie, le Brésil et la Bolivie, et récemment, une centaine d'avocats chiliens ont déposé une plainte formelle auprès de la CPI contre Benjamin Netanyahou pour crime de génocide.

Comme d'habitude, Tel-Aviv a lancé une campagne pour se faire passer pour la victime et non l'auteur de ces atrocités, y compris des attaques et des insultes à l'égard de l'Afrique du Sud pour cette décision courageuse qui devrait être plus fortement soutenue par la communauté internationale, trop lente à réagir.

L'argument le plus courant du régime sioniste et de son protecteur inconditionnel, les États-Unis, est le prétendu "droit à la défense", une position qui ne résiste pas à la moindre analyse juridique face aux atrocités observées à Gaza, où des écoles, des maisons et des hôpitaux ont été intentionnellement bombardés.

Plus d'un million d'êtres humains sont en danger imminent de mort par maladie et famine et les rares qui ont la chance de survivre ont déjà été condamnés à l'expulsion de leur terre et de ce qui était autrefois leur maison, pour être livrés aux colons de la puissance occupante. Espérons que la justice ne faiblira pas.

---

https://www.radiohc.cu/fr/especiales/comentarios/344381-le-temps-de-la-justice

Radio Habana Cuba